

Orléans, le 18 avril 2016

Rectorat

**Politique Etablissements
Contractualisation**

Dossier suivi par
Carole Faisandier
T 02 38 79 39 36
F 02 38 79 39 07
carole.faisandier
@ac-orleans-tours.fr

Bruno MERY
IA-IPR EPS

Madame Le Recteur,
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les Proviseurs
des Lycées et Lycées professionnels

s/c de Madame et Messieurs
les Inspecteurs d'académie,
Directrice et directeurs académiques des services
de l'Education nationale

Muriel DROUIN
T 02 38 79 38 46
politique-projet@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint Etienne
45043 Orléans cedex 1

Objet : Prix de l'Education 2016

Réf : Note de service n° 2016-016 du 3-3-2016

Le Prix de l'Education, créé à l'initiative de l'Académie des Sports en 1975, est reconduit pour l'année scolaire 2015-2016.

Depuis 1987, il est placé sous le haut patronage du Ministère de l'Education nationale, qui a tenu à être partenaire à part entière à cette opération.

Ce prix est ouvert :

- aux élèves des lycées général et technologique : classes de première ;
- aux élèves des lycées professionnels : classes de première professionnelle du baccalauréat professionnel et classes de deuxième année de certificat d'aptitude professionnelle.

Le candidat proposé par le chef d'établissement devra réunir un ensemble de qualités (réussite scolaire, palmarès sportif, engagement personnel au service de la collectivité) démontrant ainsi des capacités à s'engager à tous les niveaux (scolaire, sportif et social), aussi bien dans le cadre de l'établissement scolaire qu'en dehors de celui-ci.

Des capacités d'engagement se révèlent particulièrement à travers la pratique d'activités physiques et sportives. Les situations concrètes de découverte et d'application de la règle sportive incitent les jeunes à un comportement plus responsable et leur offrent une occasion supplémentaire d'accéder aux valeurs sociales et morales.



Puis qu'une distinction honorant les qualités personnelles d'un élève, le Prix de l'éducation a donc aussi valeur d'exemple et d'entraînement pour l'ensemble de la communauté éducative et permet de valoriser la diversité des talents et la multiplicité des réussites.

2/2

L'Académie des Sports récompense ainsi chaque année des jeunes qui ont porté à un haut niveau les valeurs du sport, l'engagement citoyen et l'excellence.

C'est pourquoi, je vous encourage à repérer les jeunes qui, dans vos établissements, répondent à la vocation d'un tel prix.

Le dossier de chaque candidat est rempli informatiquement sur le formulaire numérique téléchargeable sur le site Eduscol à la page suivante :

<http://www.eduscol.education.fr/prixeducation> (les dossiers remplis de façon manuscrite ne sont pas acceptés).

Ce document, impérativement validé par le chef d'établissement, est transmis au Recteur, par voie postale et par courrier électronique, (Rectorat – Service Politique Etablissements – 21 rue Saint Etienne, 45043 Orléans ; politique-projet@ac-orleans-tours.fr) **au plus tard le vendredi 13 mai 2016.**

Il est important que vous accordiez le plus grand soin à la constitution de ce dossier qui représente l'élément essentiel soumis à l'appréciation de la commission.

Je vous invite donc à le renseigner très scrupuleusement en n'omettant aucun renseignement complémentaire susceptible d'éclairer les membres du jury.

Le jury académique décernera un prix régional au candidat le plus méritant qui recevra de l'Académie des Sports, un chèque d'un montant de 500 €.

Ce même élève participera ainsi à la sélection du jury national qui désignera deux lauréats.

Comme chaque année, je souhaite distinguer le candidat classé deuxième au niveau académique en lui décernant le Prix du Recteur et un troisième prix sera décerné par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale du Centre.

Je vous remercie très vivement de l'attention que vous voudrez bien porter à cette action à laquelle j'attache une importance toute particulière.



Marie Reynier